

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 39
 Votes exprimés : 39
 POUR : 39
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 2 juillet 2024
Date d'affichage :
 2 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Sylvie CHARPIGNON) – Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) – Philippe LARDIN, absent excusé (pouvoir à Marcel GEORGES) - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN -
Absents excusés : Philippe TRESPALLE – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE – Hubert NAULOT –
Absents : Philippe DESCHAUMES - Pierre-Yves ROY – Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget principal les crédits nécessaires au paiement des assurances dommages ouvrages pour les opérations de travaux sur les écoles de JOUX LA VILLE et GUILLON (subvention équilibre budget écoles), à la répartition des fonds de concours en sections de fonctionnement et d'investissement et pour les travaux supplémentaires de voirie dans la commune de GRIMAUULT, il propose les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement
 Article 657341 – Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP + 14 200 €
 Article 65821 – Déficit des budgets annexes à caractère administratif + 20 600 €
 Article 023 – Virement à la section d'investissement - 13 180 €
TOTAL + 21 620 €

Dépenses d'investissement
 Article 2041413 – Subventions versées aux communes - 13 180 €
 458158 – Opération compte de tiers GRIMAUULT Voirie 2024 + 2 600 €
TOTAL - 10 580 €

Recettes d'investissement
 Article 021 – Virement de la section de fonctionnement - 13 180 €
 458258 – Opération compte de tiers GRIMAUULT Voirie 2024 + 2 600 €
TOTAL - 10 580 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,
 DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget principal telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Rémy VIDAL

Le Président,
 Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE
 11/07/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com